

**PREFECTURE DU MORBIHAN**  
**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER**

**Déclaration de projet valant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme  
pour l'intégration dans le parc d'activités « la Belle Alouette » (Ui)  
d'un délaissé de voirie situé en zone agricole (A)  
sur le territoire de la commune de Josselin**

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

En exécution de l'arrêté préfectoral du 8 septembre 2015 et en application des dispositions du code de l'urbanisme et du code de l'environnement, une enquête publique d'une durée de 32 jours sera ouverte du 6 octobre 2015 au 6 novembre 2015 afin de déclarer d'intérêt général à travers une déclaration de projet l'intégration dans le parc d'activités « la Belle Alouette » (Ui) d'un délaissé de voirie situé en zone agricole (A) au plan local d'urbanisme afin de permettre la réalisation des projets d'aménagement et de développement des entreprises « imprimerie Poisneuf » et « Josserlin Porc Abattage » sur la commune de Josselin.

La déclaration de projet emportera mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Josselin.

Pendant l'enquête publique, le dossier sera consultable, chaque jour ouvrable aux heures habituelles d'ouverture au public :

- à la mairie de Josselin, siège de l'enquête,
- à la direction départementale des territoires et de la mer – SUH - 113 rue du Commerce à Vannes.

Mme Hervelyne Danet est nommée commissaire-enquêteur titulaire et M. Jean-Paul Boléat commissaire-enquêteur suppléant.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de Josselin pour recevoir ses observations selon le calendrier suivant :

- mardi 6 octobre 2015 de 9 h 00 à 12 h00
- samedi 17 octobre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00
- vendredi 6 novembre 2015 de 14 h 30 à 17 h 30

Le public pourra consigner ses observations sur les registres ouverts à cet effet ou les adresser par écrit à la mairie de Josselin, siège d'enquête au nom du commissaire-enquêteur.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront consultables à la direction départementale des territoires et de la mer et en mairie de Josselin.

A l'issue de l'enquête, le conseil municipal de Josselin se prononcera sur l'intérêt général du projet.

La déclaration de projet entraîne mise en compatibilité du document d'urbanisme.